

Caen, le 14 septembre 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Soutien à l'investissement des collectivités territoriales dans le Calvados

Signature d'une convention de partenariat AFL – Agence France locale - UAMC – Préfecture du Calvados

L'État soutient l'investissement des collectivités par l'octroi de dotations dédiées : la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux), la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local)...

Le plan de relance a permis de renforcer cet accompagnement au service des projets et des habitants du Calvados.

L'Union Amicale des Maires du Calvados est l'une des 101 associations départementales regroupées au sein de l'Association des Maires de France (AMF).

L'UAMC est l'interlocuteur privilégié des maires et présidents des communautés du Calvados ainsi que de leurs collaborateurs. Elle joue un rôle essentiel de conseil auprès de ces derniers dans l'exercice de leurs responsabilités notamment par la mise à disposition de son service juridique.

L'Agence France Locale (AFL) est la seule banque française 100% détenue par les collectivités locales françaises qui leur soit 100% dédiée, quelle que soit leur taille ou leur situation géographique.

Son objectif est de soutenir l'investissement public local en offrant au monde local un accès à la ressource financière, dans les meilleures conditions et en toute transparence.

La convention signée ce jour a pour objet d'établir les modalités de collaboration, entre les parties, qui vise à mobiliser les compétences de l'AFL en matière ingénierie financière au bénéfice des collectivités territoriales du Calvados.

L'AFL propose notamment d'accompagner les collectivités signataires des CRTE (contrat de relance et de transition écologique) et impliquées dans les contrats nationaux territorialisés, dans leurs besoins de financement des projets d'investissement, aux côtés et en complémentarité des autres opérateurs bancaires publics.

Ce partenariat et l'offre qui en résulte pour toutes les collectivités territoriales du Calvados a été présenté ce jour aux représentants de tous les EPCI du Calvados.

Ces informations seront mises à disposition de l'ensemble des collectivités territoriales du Calvados sur le site internet de la préfecture (www.calvados.gouv.fr).

Contact pour tout complément d'information :

- UAMC - Mme GIBELLIN Perle : secretariat.communication@uamc.fr > 02 31 15 55 10 >

- AFL - M.ROGIER : adhesion@afl-banque.fr

- Nathalie BROYART, Directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, pref-coordination@calvados.gouv.fr, 02.31.30.64.42